

Appel à consultance pour le recrutement d'un consultant bilingue (français et anglais)

**Recherche qualitative sur la justice alimentaire en relation avec les pertes et dommages et les droits fonciers, en mettant l'accent sur les femmes et les filles vulnérables en tant que priorité transversale.
Décembre 2023 à mars 2024**

1. Introduction

Caritas Africa est la pastorale sociale de l'Eglise catholique en Afrique. Elle est l'une des 7 Régions de la Confédération mondiale Caritas Internationalis (162 membres). Caritas Africa regroupe 46 organisations nationales Caritas dans 46 pays africains, y compris les îles adjacentes de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Notre siège se trouve à Lomé, au Togo, et nous avons du personnel au Kenya, en Zambie et au Malawi.

Le Cadre Stratégique 2024-2030 de Caritas Africa aspire à engager les organisations membres de Caritas Africa dans la transformation des structures injustes pour un monde juste et fraternel (Orientation stratégique 4). Il vise également à promouvoir des pratiques agricoles écologiquement saines compte tenu de la vulnérabilité du système alimentaire au changement climatique chez les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Ces vulnérabilités se manifestent notamment par les impacts disproportionnés des pertes et dommages sur les femmes et les filles, leur exposition à l'injustice alimentaire et leur manque relatif d'accès aux droits fonciers. En outre, la production alimentaire, qui reste globalement une responsabilité essentiellement féminine, est particulièrement touchée.

Caritas Africa s'est associée à SCIAF (Caritas Ecosse) pour réaliser une étude qualitative sur "*la justice alimentaire en relation avec les pertes et dommages et les droits fonciers, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes filles vulnérables en tant que priorité transversale*". L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer comment une approche agroécologique et la garantie des droits fonciers pour les communautés locales peuvent contribuer à minimiser et à traiter les pertes et dommages, en particulier pour les femmes et les jeunes filles.

Nous sollicitons des propositions techniques et financières écrites de la part d'un consultant individuel, d'une entreprise, d'un centre d'études ou d'une institution académique pour mener à bien la mission décrite dans les termes de référence ci-dessous.

2. Procédure de candidature

La proposition écrite doit comprendre

- a) Une proposition technique comprenant
 - un curriculum vitae actualisé avec : trois personnes de référence
 - une méthodologie de recherche et un plan de travail (qui ne doit pas dépasser 3 pages au total).
 - Preuve des publications dont le candidat est l'auteur (en anglais ou en français).
- b) Proposition financière indiquant le montant à facturer pour la mission.

c) Critères de sélection

Caritas Africa veillera tout particulièrement à ce que les objectifs de cette mission soient atteints. Les critères de sélection seront basés sur : les capacités techniques, la compréhension de la justice alimentaire en relation avec les pertes et dommages et les droits fonciers, ainsi que son impact sur les femmes et les jeunes filles vulnérables, et le rapport qualité-prix.

Une vérification des antécédents sera effectuée conformément à nos procédures de recrutement en toute sécurité.

Protection des enfants et des adultes vulnérables

Les politiques et procédures de Caritas Africa sont fondées sur les enseignements sociaux catholiques. Nous croyons que toutes les personnes doivent être valorisées, soutenues et protégées contre les préjudices. Tous les prestataires de services / consultants sont donc tenus d'agir de manière à préserver à tout moment la santé et le bien-être des enfants et des adultes vulnérables. La familiarisation et l'adhésion à nos politiques de protection, y compris l'éthique et le code de conduite, sont une exigence essentielle pour tous les prestataires de services/ consultants en ce qui concerne les tâches qu'ils doivent entreprendre au nom de Caritas Africa.

La proposition doit être soumise par courrier électronique au plus tard à la fermeture des bureaux (17:00 TU) le 13 décembre 2023. Les propositions envoyées par courrier électronique ne doivent pas dépasser 10 Mo. L'adresse électronique est la suivante : secaf@caritas-africa.org.

d) Calendrier

- 4.1 **Mi-décembre 2023** : Recrutement d'un chercheur bilingue (français/anglais) ayant une formation en alimentation et agriculture, changement climatique, études environnementales, sciences sociales et ayant une compréhension pratique démontrée du sujet de recherche.
- 4.2 **Mi-janvier 2024** : rencontre de lancement, définition de la taille de l'échantillon et de la méthodologie de recherche.
- 4.3 **Fin janvier à mi-février 2024** : Recherche documentaire, analyse documentaire et collecte de données au Malawi, en Zambie et en République Démocratique du Congo.
- 4.4 **Février 2024** : Analyse des données, validation de la recherche
- 4.5 **Mars 2024** : Présentation du rapport de recherche final
- 4.6 **Mars 2024** : Publication

TERMES DE REFERENCE

Contexte

Les effets du changement climatique se font sentir dans le monde entier et risquent de s'aggraver à mesure que l'on se rapproche de l'objectif de 1,5°C fixé à Paris, voire qu'on le dépasse. Le manque d'investissement dans l'adaptation signifie que les pertes et les dommages dus au changement climatique sont plus élevés qu'ils ne l'auraient été autrement, et certains impacts climatiques sont inévitables aux niveaux actuels de réchauffement, quels que soient les efforts d'adaptation. La question des pertes et dommages a pris une importance considérable ces dernières années, en réponse à la manifestation physique des pertes et dommages et grâce aux efforts très efficaces et coordonnés des organisations de la société civile et des négociateurs du groupe G77 + Chine au sein de la CCNUCC.

Parallèlement, ces dernières années, le monde a été plongé dans une crise mondiale des prix des denrées alimentaires. L'une des principales causes de cette crise, outre les chocs économiques et la guerre en Ukraine, est l'impact du changement climatique sur la production alimentaire. Au niveau local comme aux niveaux national et international, les pertes et les dommages induits par le climat accentuent donc l'injustice alimentaire. Minimiser et traiter les pertes et dommages est donc un élément clé pour garantir le droit à l'alimentation des populations à l'échelle mondiale.

Garantir le droit à l'alimentation pour tous, partout et tout le temps nécessite une protection particulière pour les petits producteurs du Sud, qui produisent un tiers de la nourriture mondiale et soutiennent les systèmes alimentaires dans les pays du monde les plus exposés à des crises alimentaires fréquentes. Ces producteurs dépendent totalement de la sécurité des terres qui soutiennent leur production alimentaire, et les menaces qui pèsent sur elles risquent d'entraîner des chocs alimentaires importants au niveau national, ainsi que le dénuement des petits producteurs et de leurs familles.

Dans le contexte du P&D, on peut donc considérer que l'accès aux droits fonciers est particulièrement important, tout comme les formes durables d'agriculture qui garantissent la souveraineté alimentaire des petits producteurs. Les approches fondées sur les droits fonciers et l'agriculture agroécologique peuvent permettre de prendre des mesures plus énergiques pour minimiser le retard de développement (adaptation) et pour remédier au retard de développement, en veillant à ce que les populations "reconstruisent en mieux" après les catastrophes qui détruisent leurs terres. En outre, ces approches peuvent permettre aux agriculteurs d'être maîtres de leur destin et d'apporter des réponses locales au développement durable, ce qui est plus efficace pour garantir la viabilité à long terme du financement. La question de l'injustice est omniprésente dans chacun de ces problèmes, et elle est principalement vécue par les femmes et les filles, qui sont davantage exposées aux chocs climatiques et alimentaires.

Concepts clés

Les pertes et dommages désignent les conséquences économiques et non économiques du changement climatique qui se font déjà sentir et dont certaines dépassent les limites de l'adaptation. Ces pertes et dommages sont illustrés par les effets des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les cyclones et les incendies de forêt, ainsi que par les effets des phénomènes à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer, la désertification et l'évolution du climat. L'Accord de Paris engage les pays à éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages. Dans ce contexte, la prévention fait référence aux efforts d'atténuation (c'est-à-dire les réductions d'émissions), minimiser fait référence aux efforts d'adaptation (par exemple la construction de la lutte contre les inondations), et traiter fait référence aux activités post-impact conçues pour aider les communautés à se reconstruire (par exemple la reconstruction d'un pont détruit par un événement météorologique associé au climat)

La justice alimentaire est un concept qui prend en compte le système alimentaire mondial dans son ensemble et considère le non-respect du droit de l'homme à une alimentation saine comme une injustice à laquelle les systèmes sociaux, politiques et économiques doivent remédier. Une approche de la justice alimentaire présuppose les inégalités structurelles qui entravent l'accès à ce droit, et promeut des approches qui garantissent mieux la souveraineté alimentaire pour tous, partout, tout le temps.

Les droits fonciers sont au cœur de la justice alimentaire. Tout au long de l'histoire de l'humanité, les propriétaires terriens ont exploité les producteurs de denrées alimentaires, ce qui a entraîné des préjudices incalculables pour les communautés aux quatre coins du monde. En outre, l'approche globale actuelle de la gestion des terres pour la production alimentaire est inadéquate et a catégoriquement échoué à résoudre le problème de la faim dans le monde. Les auteurs de cette recherche considèrent que les droits de propriété privée (tels que les droits fonciers) sont secondaires par rapport au droit de toutes les personnes à atteindre un développement humain intégral.

Les considérations relatives aux femmes et aux filles dans le cadre de ce thème comprennent en particulier l'impératif de remettre en question les inégalités structurelles. Ces inégalités se manifestent par l'impact disproportionné

de la P&D sur les femmes et les filles, leur exposition disproportionnée à l'injustice alimentaire et leur manque relatif d'accès aux droits fonciers. En outre, en particulier en ce qui concerne la production alimentaire, qui reste globalement une responsabilité essentiellement féminine, l'approche transversale des femmes et des filles considère la libération des femmes et des filles des structures patriarcales comme une partie de la solution à ces injustices communes.

Objectif de la recherche et questions

L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer comment une approche agroécologique et la garantie des droits fonciers pour les communautés locales peuvent contribuer à minimiser et à traiter les pertes et dommages, en particulier pour les femmes et les filles.

1. Questions de recherche (non exhaustives)

- Comment la garantie des droits fonciers pour les communautés locales peut-elle améliorer la résilience aux impacts climatiques et aux chocs alimentaires ?
- Comment l'accaparement des terres compromet-il la capacité des communautés à se remettre des effets du climat et des chocs alimentaires ?
- Comment les méthodes agroécologiques contribuent-elles à renforcer la résilience aux effets du climat ?
- Comment les méthodes agroécologiques contribuent-elles à restaurer les terres endommagées par les effets du climat ?
- Comment les communautés gèrent-elles actuellement les pertes et les dommages subis par les terres et les biens alimentaires ?
- Comment les femmes et les filles sont-elles particulièrement exposées aux effets du climat ?
- Comment le renforcement des droits fonciers des femmes peut-il contribuer à minimiser les pertes et les dommages et à y remédier ?
- Comment l'insécurité de la propriété foncière des femmes et les faibles niveaux de souveraineté alimentaire augmentent-ils la vulnérabilité des femmes et des filles aux chocs climatiques ?

2. Méthodologie de recherche

Cette recherche nécessitera principalement des méthodes qualitatives et quantitatives à partir de sources secondaires. Plus précisément, les méthodes prévues seront les suivantes : analyse documentaire, entretiens avec des informateurs clés, analyse des politiques, analyse des données de projet, entretiens semi-structurés avec des acteurs clés dans le domaine de l'agriculture, du changement climatique et de l'agriculture, et éventuellement des enquêtes.

Trois études de cas devraient faire partie de cette recherche, obtenues par l'intermédiaire des membres de Caritas Africa en Zambie, au Malawi et en RDC.

3. Résultats attendus

Un rapport de recherche politique de 25 pages maximum comprenant

- Rapport de démarrage
- Aperçu du contexte politique
- Revue de la littérature
- Chapitre sur la méthodologie
- Résumé des principales conclusions
 - Y compris des études de cas au Malawi, en Zambie et en RDC qui détaillent 1) les acteurs impliqués dans des cas spécifiques, 2) l'impact sur les communautés locales, 3) un résumé des réponses politiques locales pertinentes.
- Recommandations politiques
 - Pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
 - Pour les Gouvernements nationaux
 - Pour les donateurs, les institutions financières internationales ou les organismes régionaux (par exemple, l'Union Africaine (UA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc.
- Tout exemple de cas concret tiré de conversations avec les Caritas concernées par la thématique de l'accaparement des terres à la suite ou en prévision de pertes et de dommages répétés.